

**EXTRAIT DU REGISTRE  
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL  
DE LA COMMUNE DE BOUJAN SUR LIBRON  
SEANCE DU 22 MAI 2026**

Nombre de  
conseillers  
en exercice : 27  
Présents : 15  
Procurations : 12  
Votants : 27  
Pour : 27  
Contre : 0  
Abstention : 0

L'an deux mille vingt-six et le vingt-deux mai à dix-huit heures trente, le conseil municipal de la commune de Boujan sur Libron, régulièrement convoqué, s'est réuni en son lieu habituel de ses séances, sous la présidence du Maire en session ordinaire.

Date de convocation du conseil municipal : 7 mai 2026

Étaient présents : Gérard ABELLA, Bernadette TAURINES FARO, Sylvie ALBERT, Stéphane DUIVON, Geneviève PLARD, Olivier LACROIX, Sandrine GIL, Philippe ENJERLIC, Christiane ENJALBY, Mélanie LEGRAND, Fabien CALAS, Pierre VINCENT (arrivé à 18h40), Séverine ESPURZ, Caroline CARETTI, Cédric LOPEZ

Absents représentés : René ARGELIES (Christiane ENJALBY), Edith JOFFRE (Geneviève PLARD), Jean-François JACQUET (Sylvie ALBERT), Sylviane LORIZ GOMEZ (Mélanie LEGRAND), Jean-Emmanuel LONG (Stéphane DUIVON), Arnaud JAMME-SERRES (Olivier LACROIX), Alexandre MORLA (Philippe ENJERLIC), Pierrette CASSAN (Sandrine GIL), Fabien ABELLA (Séverine ESPURZ), Julia BONNEAU (Bernadette TAURINES FARO), Julie PUELLES (Caroline CARETTI), Julien SOUFFIR (Cédric LOPEZ)

Secrétaire de séance : Geneviève PLARD

**DELIBERATION N°35**

**OBJET : MISE A JOUR DU TABLEAU DES EFFECTIFS - CREATION DE 2 POSTES D'ADJOINT TECHNIQUE TERRITORIAL**

M. le Maire expose au conseil municipal que suite aux mouvements de personnel, il y a lieu afin de pouvoir répondre aux besoins des services municipaux de procéder à la création des emplois permanents suivants :

- Service technique : 1 poste d'adjoint technique territorial (Catégorie C) à 25 h hebdomadaires pour assurer les fonctions d'agent d'entretien des voies et espaces verts à compter du 15 juillet 2026
- Service de Police Municipale : 1 poste d'adjoint technique territorial (Catégorie C) à 30 h hebdomadaires pour assurer les fonctions d'Agent de Surveillance de la Voie Publique (ASVP) à compter du 1<sup>er</sup> octobre 2026

M. le Maire demande au conseil municipal de bien vouloir se prononcer.

**LE CONSEIL MUNICIPAL,**

**APRES** en avoir délibéré,

**DECIDE** la création des emplois permanents suivants :

- 1 poste d'adjoint technique territorial à 25 h hebdomadaires à compter du 15 juillet 2026
- 1 poste d'adjoint technique territorial à 30 h hebdomadaire à compter du 1<sup>er</sup> octobre 2026

**DIT** que les crédits correspondants sont inscrits au budget principal 2026.

Fait et délibéré à Boujan-sur-Libron, les jours, mois et an susdits.

**Le Maire**  
**Gérard ABELLA**



Le Maire,  
CERTIFIE sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,  
INFORME qu'en vertu du décret n° 83-1025 du 29/11/83 concernant les relations entre l'administration et les usagers (art. 9 du JO du 03/12/83) modifiant le décret 65-25 du 11/01/65 relatif aux délais de recours contentieux en matière administrative (art. 1-A16), la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de la présente publication.  
Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site Internet [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr)  
Transmis au représentant de l'Etat le : 27/05/2026  
Affiché et publié le : 27/05/2026

Le Maire  
Gérard ABELLA

